

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : FINANCES
LOCALES

Sous matière :
FONDS DE CONCOURS

OBJET :
APPROBATION
DE LA
CONVENTION
DE
FINANCEMENT
A INTERVENIR
ENTRE L'ETAT
ET LA VILLE
DE
CASTELNAU-
DARY
RELATIVE AU
FONDS
D'INNOVA-
TION PEDAGO-
GIQUE -
ECOLE
ELEMENTAIRE
PROSPER
ESTIEU

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 01 OCTOBRE
2024

AFFICHAGE EN DATE
DU : 01 OCTOBRE
2024

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

10 OCT. 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-236
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du lundi 7 octobre 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Précillia GRANIER, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL, Christian WINTERHALTER, IMEDJADJ Nadia,

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Régine SURRE donne pouvoir à Jacqueline RATABOUIL,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne GUILHEM,
Agnès SOULIER donne pouvoir à François DEMANGEOT,
Bruno PERLES donne pouvoir à Philippe GREFFIER,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Hélène GIRAL,

Absents : Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON, Adrien ROUZAUD,

Secrétaire : Audrey GAIANI,

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal que dans le cadre de la démarche « Notre école, faisons là ensemble » lancée par le Conseil National de la Refondation (CNR), le projet pédagogique « Améliorer l'inclusion, le climat scolaire » présenté par l'école élémentaire Prosper Estieu a obtenu un financement de 57 699.91 €.

Cette subvention sera versée à la ville de Castelnaudary car ces fonds s'inscrivent dans une logique complémentaire et additionnelle aux financements assurés par la collectivité pour l'enseignement primaire selon les modalités prévues par la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique.

L'Etat s'engage, donc, à verser à la commune de Castelnaudary une subvention d'un montant maximum de 57 699.91 €, pour couvrir les dépenses prévues, de la manière suivante :

- 23 300.00 € en 2024
- 19 000.00 € en 2025
- 15 399.91 en 2026

Ce montant pourra être minoré pour correspondre au montant des dépenses réellement exécutées par la commune.

L'Etat verse à la commune la somme de 17 309.97 € correspondant à une avance de 30 % maximum de sa participation au projet à la signature de ladite convention,

Cette convention prend effet à la date de sa signature pour une durée d'un an, avec reconduction tacite jusqu'à l'exécution complète des dépenses au plus tard jusqu'à la date d'expiration du fonds d'innovation pédagogique au 31 décembre 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE les termes de la convention de financement ci-jointe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 07 octobre 2024



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le **10 OCT. 2024**

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **09 OCT. 2024**

Par publication le : **10 OCT. 2024**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le **10 OCT. 2024**

ID : 011-211100763-20241007-0B2024236-DE